REPORTING FINANCIER BP Aura #58

30 juin 2025

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes exploitant la marque Banque de la Transition Energétique – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 – Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON – N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.banquetransitionenergetique.bpaura.fr

BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 3

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ? 3

1.2. Nos engagements 3

1.3. Utilisation de votre épargne 3

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ? 4

1.5. Quand est publié ce reporting financier ? 4

2. VISION D'ENSEMBLE 5

3. L'EPARGNE COLLECTEE 5

3.1. Vision dynamique 5

3.2. Nature de l'épargne collectée 6

4. LES CREDITS 6

4.1. Note méthodologique 6

4.2. Vision dynamique 7

4.3. Nature des crédits octroyés 8

5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS 9

5.1. Le Ratio Brut 9

5.2. Le Ratio Financier 10

Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Comme l'année dernière, nous avons demandé au Cabinet I-Care Bearing Point de mesurer l'impact des financements, à fin 2024, de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA en termes de décarbonation ; il en ressort que :

« Au global, sur l'ensemble des projets financés et couverts par le calcul à fin 2024, le total des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évitées sur la durée de financement et allouées à la BTE se porte à 121 602 tCO2e, ce qui correspond aux émissions annuelles de près de 12 200 habitants de la région AuRA. En synthèse, 1000 euros d'épargne collectés permettent d'éviter en moyenne 280 kg de CO2e. »

C'est pour nous un vrai élément de fierté de chiffrer l'effet de nos financements et, très directement, de votre épargne qui les ont rendus possibles. Dans le monde parfois un peu aride de la finance, revenir à un peu de concret fait du bien.

Encore merci de votre confiance ; je vous souhaite un bel été,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –
Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre formulaire en ligne pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Energétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Energétique sont :

- La Traçabilité **:** nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, rendez-vous sur la FAQ.

- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.

- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : rendez-vous sur la FAQ.

- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique …) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du replacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre site internet.

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

A fin juin 2025, l'épargne collectée s'est élevée à 462 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 721 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.

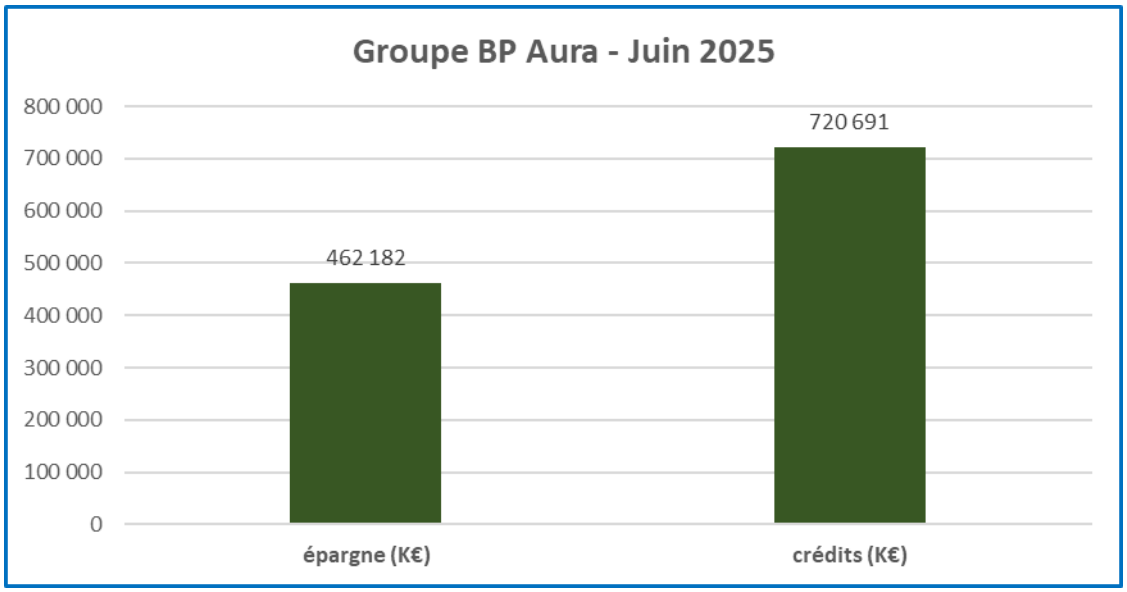

3. L'épargne collectée

3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croitre et a dépassé la barre des 11 361 ; les montants collectés s'établissent à 462 millions d'euros à fin juin 2025, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.

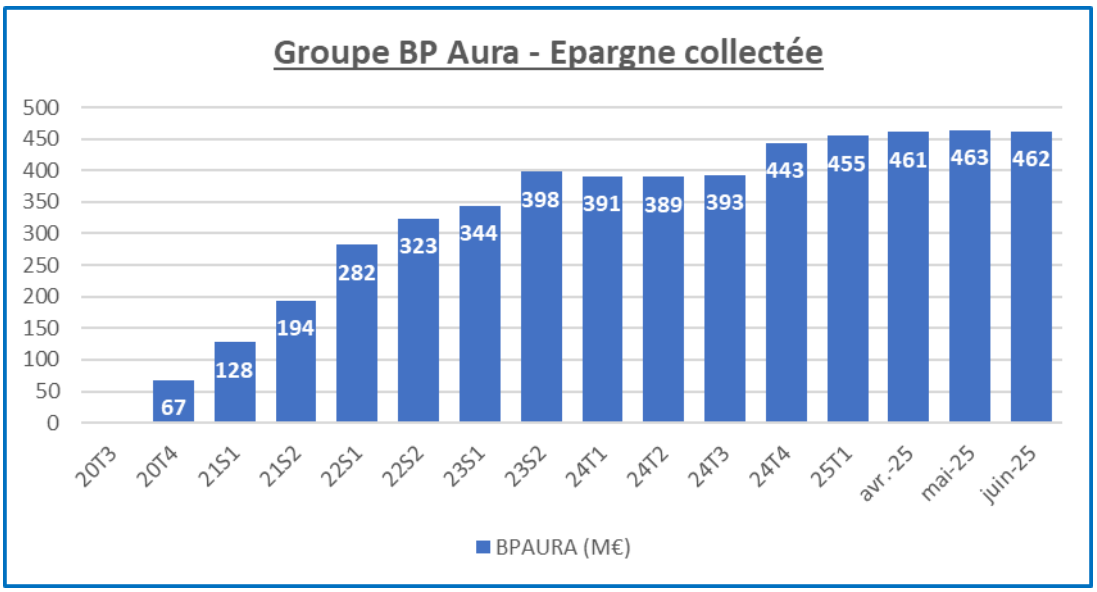

3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 56% et auprès d'entreprises pour 44%.

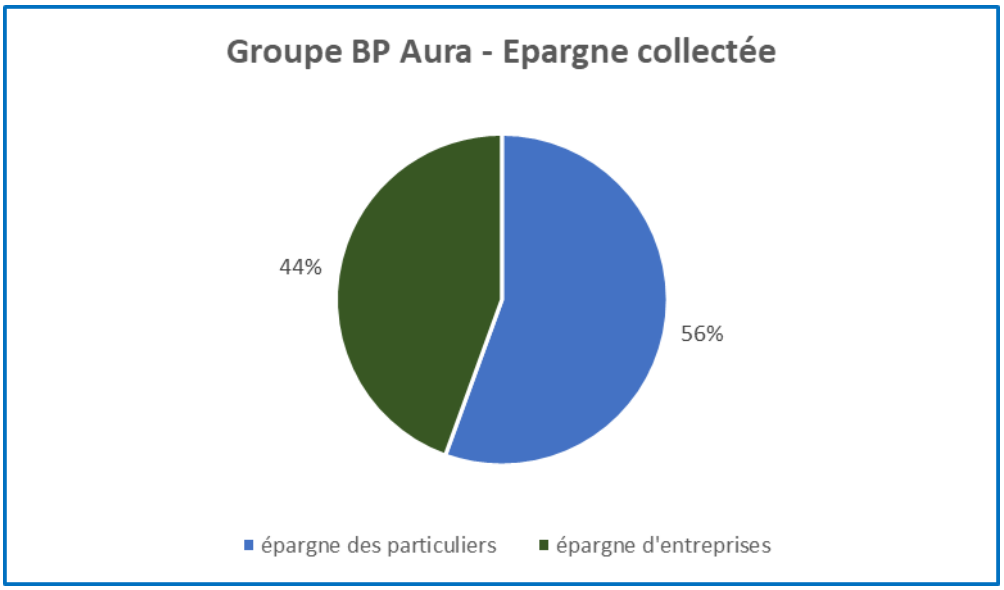

La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	*86 814 999 €*	*5 819 213 €*	*-7 172 792 €*	*85 461 420 €*
Livret Transition Energétique Sociétaire	*169 967 746 €*	*8 352 358 €*	*-12 247 671 €*	*166 072 433 €*
Livret Transition Energétique Association	*4 271 679 €*	*171 000 €*	*-9 590 €*	*4 433 089 €*
Livret Développement Durable et Solidaire [1]	*760 941 €*	*27 028 €*	*-14 948 €*	*773 021 €*
Compte à Terme Transition Energétique	*201 377 631 €*	*4 921 600 €*	*-857 000 €*	*205 442 231 €*
TOTAL	**463 192 997 €**	**19 291 198 €**	**-20 302 000 €**	**462 182 194 €**

1 Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,

- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).

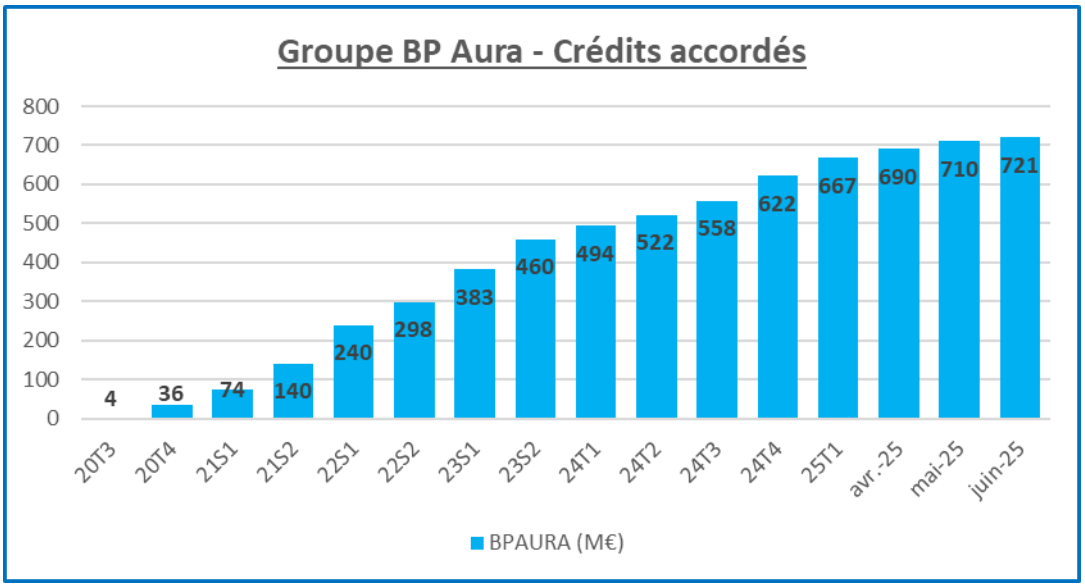

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	*299 479 169 €*	*5 559 586 €*	*-2 532 140 €*	*302 506 615 €*
Efficacité énergétique	*229 712 764 €*	*7 294 361 €*	*-2 429 027 €*	*234 578 099 €*
Eco mobilité	*112 274 802 €*	*5 094 077 €*	*-3 055 094 €*	*114 313 785 €*
Innovation	*26 035 339 €*	*0 €*	*-305 845 €*	*25 729 494 €*
Investissement	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
Prévention et maîtrise de la pollution	*12 593 981*	*0 €*	*-126 009 €*	*12 352 227 €*
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	*21 836 434*	*106 065 €*	*-126 009 €*	*2 213 070 €*
Autres	*27 991 972*	*10 008 819 €*	*-9 118 818 €*	*28 997 717 €*
TOTAL	**710 321 042 €**	**28 062 909 €**	**-17 692 943 €**	**720 691 007 €**

4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 42% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 58%.

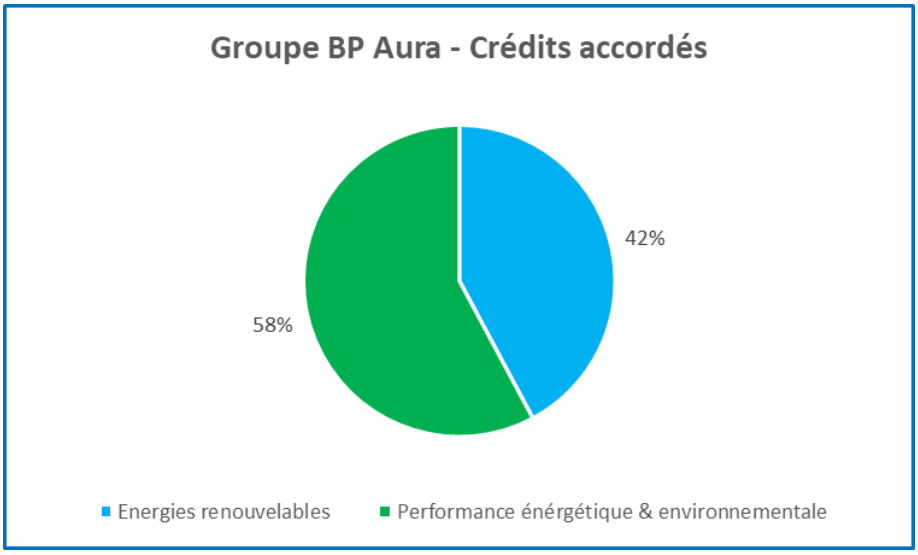

Vous pouvez retrouver les principaux programmes financés sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 13 277 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 71% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 10% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.

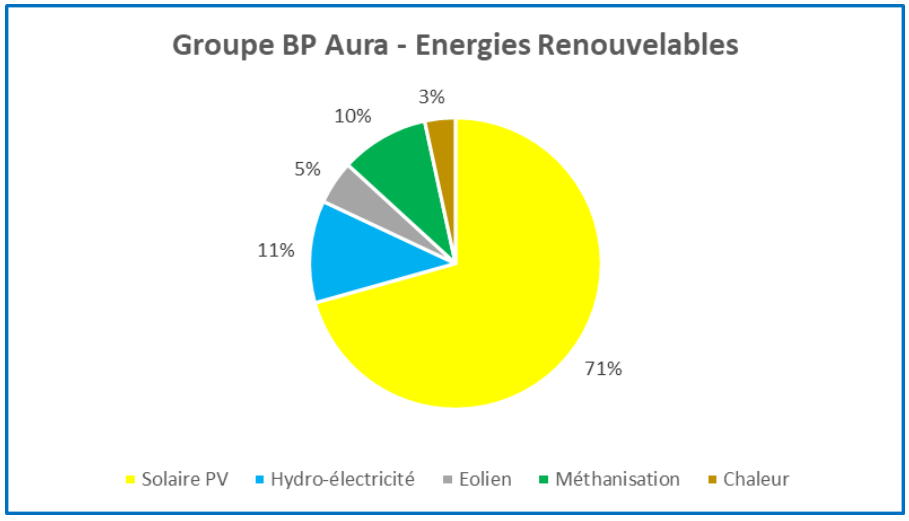

Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (3%) et innovation (6%).

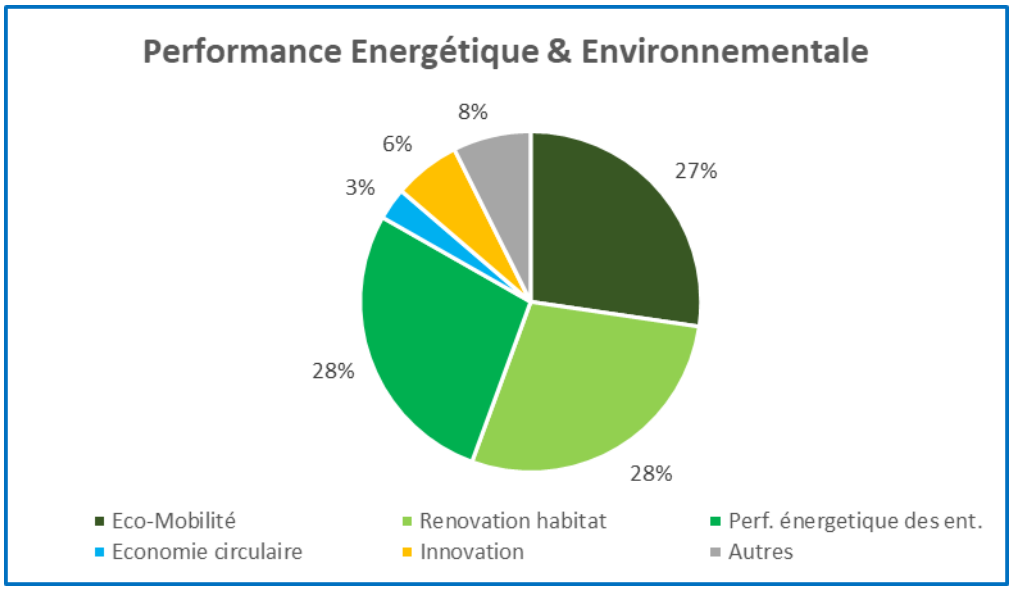

5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 156% à fin juin 2025.

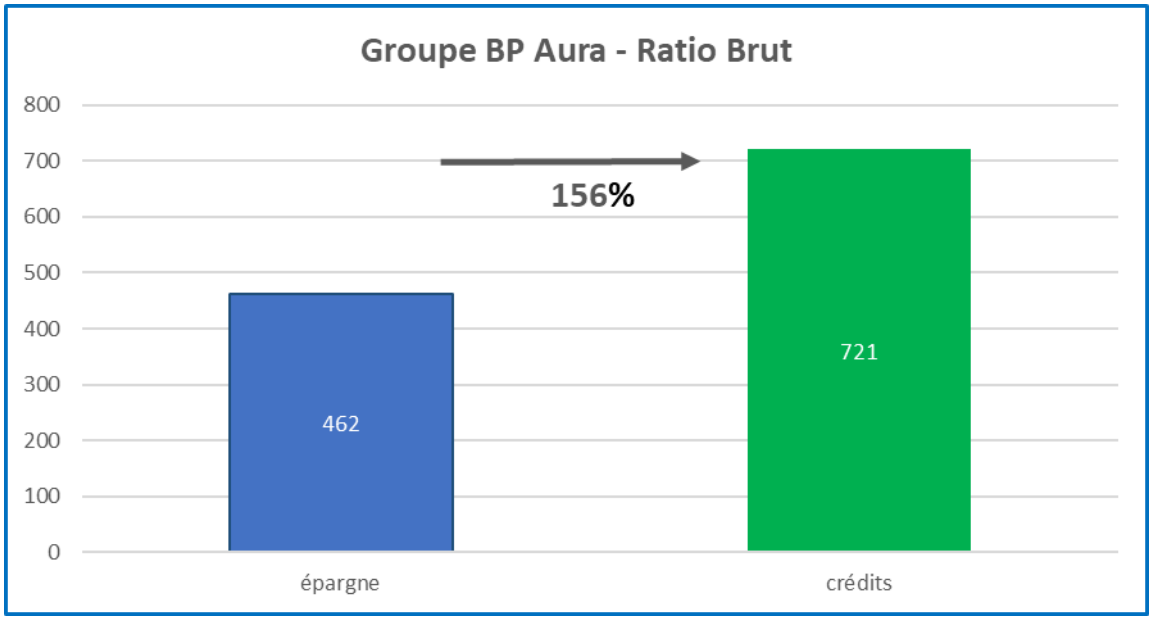

5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 118% à fin juin 2025.
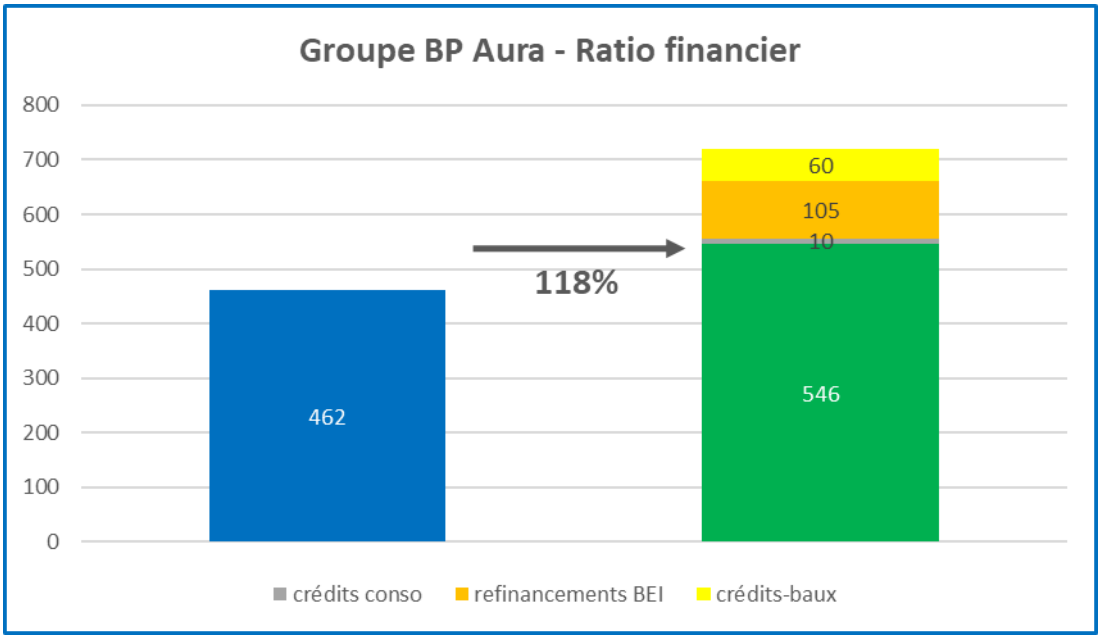
(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).